



Nouvelles OGAT

L'ère de la sobriété territoriale?

Christian Savard, 13 novembre 2024

Suivez-nous sur



Une mobilisation historique de la société civile

- ❖ Formation de l'alliance ARIANE en 2015
- ❖ Forum *Savoir où on s'en va* organisé par l'alliance ARIANE et Feuille de route vers une Politique nationale en 2018
- ❖ Sommet québécois de l'aménagement du territoire, un événement d'envergure rassemblant plus de 500 personnes organisé en partenariat par l'alliance ARIANE et le collectif G15+ en 2022

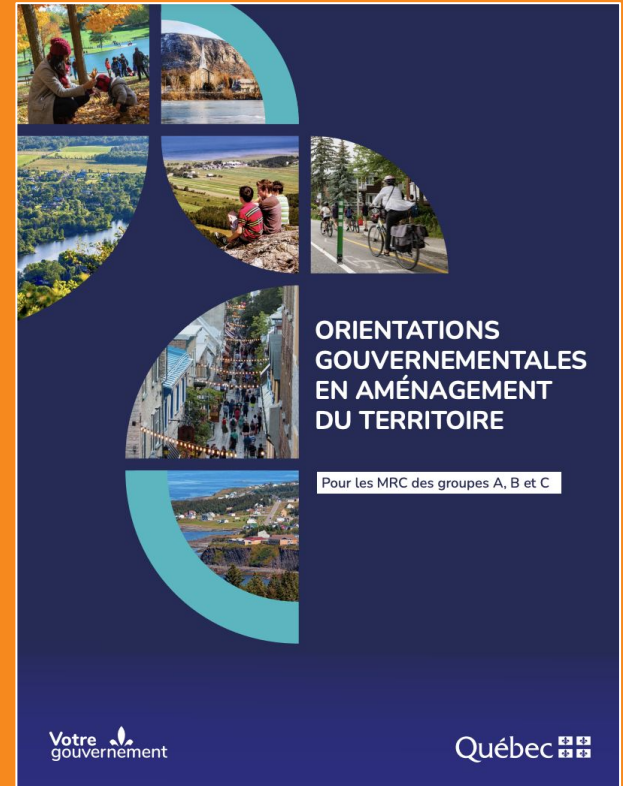


Démarche gouvernementale

- ❖ Adoption de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire en 2022
- ❖ Adoption du Plan de mise en oeuvre en 2023
- ❖ Adoption des OGAT en 2024



Des avancées intéressantes... et il était temps!



Véritable obligation de mettre à jour les schémas

- ❖ Renforcement de l'obligation de mettre à jour les schémas d'aménagement et de développement (SAD)
 - Introduction de mécanismes créant un très fort incitatif à la révision des SAD lors de la modification de la LAU en 2023
 - Une aide de 21 M\$ en soutien direct aux MRC pour les aider à intégrer les nouvelles OGAT aux documents de planification



Le système de monitoring

- ❖ Mise en place d'un système de monitoring pour suivre la contribution des choix d'aménagement à l'atteinte des objectifs collectifs

Recommandations de Vivre en Ville:

- ❖ Des indicateurs de moyen: mesurer les actions réalisées
- ❖ Des indicateurs de progression (ou indicateur de résultat intermédiaire): suivre l'évolution du milieu
- ❖ Des indicateurs de résultat: évaluer l'atteinte des objectifs poursuivis
- ❖ Un indicateur particulièrement stratégique: l'artificialisation des sols
 - Utile pour évaluer l'atteinte d'un objectif d'« étalement zéro » proposé par Vivre en Ville (et dont les paramètres restent à être définis)



La gestion de l'urbanisation

- ❖ **Attente 4.2.2:** Consolidation du tissu urbain existant en priorisant le redéveloppement et la requalification des espaces disponibles et en augmentant la densité
- ❖ Traitement différencié qui pourrait créer des disparités entre les attentes vis-à-vis des différents groupes de MRC

Recommandation de Vivre en Ville:

- ❖ 100% du développement à l'intérieur du périmètre d'urbanisation



Un diagnostic des besoins en habitation

- ❖ **Attente 4.1.1:** Obligation de réaliser un diagnostic des besoins en habitation et d'en tenir compte dans la planification pour toutes les catégories de MRC
 - Obligation de prévoir des moyens pour contribuer au développement d'une offre en habitation variée répondant aux besoins des ménages
 - Invitation à favoriser l'implantation d'une variété de modèles innovants d'habitation (cohabitat, coopérative d'habitation, écovillage, unité d'habitation accessoire, initiative de transition)

Recommandations de Vivre en Ville:

- ❖ Exigence de conformité des SAD vis-à-vis des objectifs des paliers supérieurs en habitation
 - La cible de 56 000 unités par an en moyenne pour les 10 prochaines années inscrite dans la Stratégie habitation de Québec (pour un total de 560 000 unités) est insuffisante, mais les SAD devraient minimalement garantir l'atteinte de la cible québécoise
 - 1,2 G unités d'habitation nécessaires d'ici 2030 selon Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)



L'aménagement et la mobilité

- ❖ **Attente 4.3.1** : Planification de l'aménagement du territoire afin de contribuer à réduire la dépendance à l'automobile et à favoriser la mobilité durable
 - Orientation de la croissance et l'implantation des activités structurantes régionales à distance de marche des accès aux transports collectifs présents sur le territoire, notamment dans les pôles d'échanges de transport des personnes
 - Diagnostic des enjeux, des opportunités et des besoins en matière de transport
 - Intégration de la planification d'un réseau de transport actif qui favorise l'accès et la connectivité des secteurs d'intérêt et des différentes activités

Recommandation de Vivre en Ville:

- ❖ Mettre en oeuvre la Planification intégrée de l'aménagement et des transports (PIAT)



- ❖ **Attente 6.1.3:** Planification des activités commerciales, des services et des lieux d'emploi afin qu'ils contribuent à la vitalité économique des communautés et à la création de milieux de vie complets
- ❖ **Attente 6.1.4:** Consolidation des espaces commerciaux existants en priorisant le redéveloppement et la requalification

Recommandation de Vivre en Ville:

- ❖ Identification des centres-villes et des noyaux villageois
- ❖ Une localisation exemplaire des bâtiments publics



Plusieurs innovations pour la protection de l'environnement

- ❖ **Attente 1.1.2:** Augmentation de la résilience des communautés face aux impacts des changements climatiques
- ❖ **Attente 2.1.1:** Identification des territoires d'intérêt écologique (incluant les milieux humides et hydriques)
- ❖ **Attente 2.1.2:** Établissement des moyens de conservation adaptés favorisant la conservation des territoires d'intérêt écologique et des corridors écologiques

Recommandations de Vivre en Ville:

- ❖ Arrimage entre les plans climats régionaux et la révision des SAD
- ❖ Faire preuve de cohérence entre ce qui est demandé aux MRC et les autorisations que le gouvernement octroie
- ❖ Mettre à profit les Plans climat pour dresser un portrait énergétique de chaque MRC et ajouter des indicateurs relatifs à la sobriété et à l'efficacité énergétique



Pour les citoyens

Pour les élu-e-s locaux

Pour les développeurs immobiliers

Pour la société civile

Pour les aménagistes



MERCI!

Suivez-nous sur

[f](#) [🐦](#) [in](#) | @VivreenVille

